



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monite
belg



17010497

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 06 JAN. 2017

Greffier
Le Greffier

N° d'entreprise : 0401.544.069
Dénomination

(en entier) : **FONDERIE JACQUET**

Forme juridique : Société Privée à responsabilité Limitée

Siège : 6041 GOSSELIES, Rue de Roux, 7A

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

D'un procès-verbal reçu par le notaire Olivier LEBRUN à Courcelles, le 22 décembre 2016, en cours d'enregistrement, il résulte qu'en l'étude s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée « FONDERIE JACQUET » ayant son siège à 6041 GOSSELIES, Rue de Roux, 7A.

Laquelle assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante :

Modification de l'article 10 des statuts « cession et transmission des parts ».

L'assemblée générale de la société a décidé de modifier le contenu par la suppression des paragraphes 2 à 12 de l'article 10 des statuts et de remplacer le premier paragraphe par le texte suivant :

« Aucun associé ne pourra transférer ses droits entre vifs à titre gratuit ou onéreux (par quelque mode de cession que ce soit, en ce compris les apports, les échanges, les cessions effectuées dans le cadre d'une transmission à titre universel, d'un droit de rachat, d'un droit de préemption, ... , les ventes sur saisies ou consécutives à la réalisation d'un gage, les liquidations et toutes opérations similaires) à une personne non associée, ou les transmettre pour cause de mort à une personne non associée, sans le consentement de tous ses coassociés, à peine de nullité du transfert ou de la transmission. »

Ladite résolution a été prise à l'unanimité.

Pour extrait analytique conforme :

Déposé en même temps :

- expédition de l'acte,
- statuts coordonnés,

Le notaire Olivier LEBRUN à Courcelles

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/01/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature